

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Autorisation donnée à
Monsieur le Maire de
signer le contrat
relatif à la concession
de service pour
l'exploitation des
mobiliers urbains de
la ville de Montereau-
Fault-Yonne**

N° D_86_2023 (Service des Affaires Juridiques – Pôle Marchés Publics)

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 27 juin deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme IVAKHOFF, Mme IN représentée par M. BELEK, Mme LACHEMI représentée par M. REGUIG, M. MALONGA représenté par Mme CORNEILLAN, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, M. MONIER représenté par M. ESPARRAGA, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

DATE
D'AFFICHAGE

04 juillet 2023

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 1121-3,
- Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 26 juin 2023,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 27 juin 2023,
- Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission du 29 juin 2023,

Par une délibération n° D\_197\_2022 en date du 5 décembre 2022, la ville de Montereau-Fault-Yonne a décidé de lancer une procédure de concession de service pour l'exploitation des mobiliers urbains.

En application de la réglementation en matière de commande publique alors en vigueur, ladite procédure a été lancée le 23 mars 2023.

La Commission de délégation de service public s'est réunie le 26 juin 2023 pour avis sur l'attribution de ce contrat.

.../...

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

28

suite de la délibération n° D\_86\_2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JÉGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI, M. DEYDIER représenté par M. ALBOUY)**

- D'attribuer le contrat aux conditions ci-dessous détaillées :  
Délégué retenu : GIROD MEDIAS  
Redevance annuelle retenue : 3 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer le contrat suscité

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*James Chéron*

James CHÉRON